

DOSSIER Budget Communal



Prise en compte du contexte général

Depuis de nombreuses années, la Municipalité a fait le choix volontaire et déterminé de soutenir l'investissement sur la Commune de La Ferté-Gaucher à travers la réalisation de nombreuses infrastructures pour le plus grand confort des FERTOIS :

- Réhabilitation de la piscine municipale
- Reconstruction du gymnase Gérard Petitfrère
- Extension de l'école élémentaire du Grand Morin
- Construction de logements pour nos pompiers
- Enfouissement des lignes électriques dans les rues du centre-ville
- Création d'une cantine scolaire à l'école maternelle
- Restauration de l'église Saint Romain dans le cadre d'un Contrat Régional
- Acquisition et aménagement de la Maison du Tourisme dans le cadre d'un Contrat Régional
- Acquisition des terrains et aménagement de la zone des Grenouilles dans le cadre d'un Contrat Régional
- Réaménagement de la mairie dans le cadre d'un contrat CONT.A.C.T
- Travaux de traversée de voirie sur la RN34 dans le cadre d'un Contrat Triennal de voirie
- Création d'un hôtel d'entreprise sur la ZAE
- Création d'une voie sur la ZAE
- Réhabilitation de l'école maternelle rue Ernest Delbet dans le cadre d'un contrat CONT.A.C.T
- Réhabilitation de l'Espace Alain Peyrefitte dans le cadre d'un contrat CONT.A.C.T
- Réaménagement de la Maison des Services Publics dans le cadre d'un contrat CONT.A.C.T
- Construction d'une nouvelle cantine scolaire et d'un accueil périscolaire à l'école élémentaire du Grand Morin
- Réaménagement du presbytère rue André Le-fèvre
- Installation de plusieurs points de vidéo protection aux abords des bâtiments publics
- Construction d'un pont rue des Grenouilles et réfection diverses rues dans le cadre d'un contrat Triennal de voirie (en cours)

Aujourd'hui, le contexte économique et

financier nous impose de ralentir cette politique d'investissement.

La déflation menace l'Europe avec des taux de croissance les plus bas jamais connus. Le projet de loi de finances de 2015 examiné au Parlement, table sur une croissance de 0,40% en 2014 et de 1% en 2015. Ces taux de croissance ne devraient pas être suffisants pour réduire, ni même enrayer le haut taux de chômage à court terme.

Pas de résignation mais au contraire, du volontarisme. L'approche adoptée par la municipalité consiste à considérer le contexte économique, financier, budgétaire comme une contrainte et non pas comme un obstacle insurmontable. Cette approche volontariste, qui met en avant les priorités, demandera la réalisation d'efforts particulièrement contraignants mais surmontables. Ainsi, la gestion du personnel municipal et les charges à caractère général feront l'objet d'une attention toute particulière. Pour pouvoir mettre en œuvre cette politique dans un contexte extrêmement contraint, la recherche d'économies sera la règle.

C'est pourquoi, comme nous l'indiquions dès le début d'année, cela ne sera rendu possible que si tout le monde participe à cet effort. Les Collectivités territoriales prennent toute leur part à l'effort de réduction de la dépense publique. L'Etat a ainsi décidé de diminuer l'enveloppe des dotations aux collectivités territoriales de 16 milliards d'euros sur la période 2015-2017. Cela représente 3,7 milliards d'euros chaque année. En 2014, la baisse était de 1,5 milliards d'euros. La baisse des dotations équivaut donc à plus du double de l'année passée. Par ailleurs, 56% de l'effort demandé aux collectivités reviendrait au bloc communal, dont 70% environ aux communes. Cela représente 1,45 milliards d'euros à la seule charge des communes, qui se traduit principalement par une baisse de la dotation globale de fonctionnement (DGF). Pour La Ferté-Gaucher, la baisse de la dotation forfaitaire représenterait 84 596,00 € en 2015, soit une baisse de 15,744%.



BUDGET 2015 DE LA VILLE

LA MÉTHODE

Définition des axes prioritaires de l'année.

Recensement des recettes, des dépenses obligatoires, des demandes d'aides, des projets nouveaux et des pistes d'économies.

1er arbitrage.

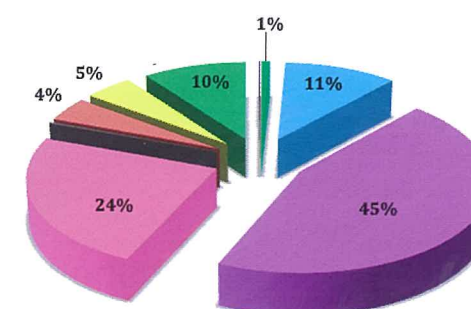
Priorisation des nouveaux projets. DOB (Débat d'Orient Budgetaire).

Finalisation:
- Des recettes et dépenses de fonctionnement
- Des recettes et dépenses d'investissement
- De la fiscalité (taux)
- Des subventions
- Des économies supplémentaires.

Validation par la Commission des Finances.

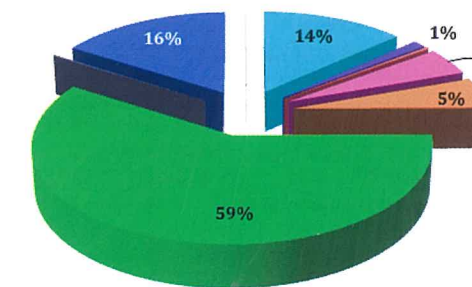
Vote du budget par le Conseil Municipal.

Dépenses de fonctionnement 5 229 514,08€



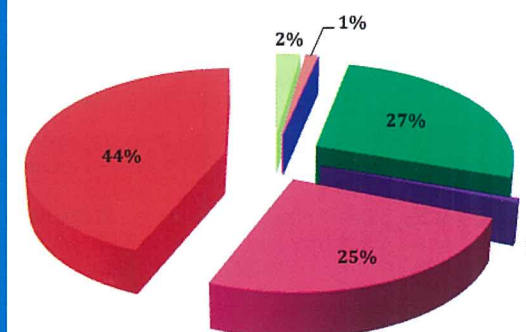
- dépenses imprévues 43 456,3€
- virement à la section d'investissement 575 785,76€
- Charges de personnel et frais assimilés 234 464,74€
- charges à caractère général 1 248 188,3€
- Atténuations de produits 12 144€
- Opérations d'ordre de transfert entre sections 230 064,74€
- charges financières 245 352,9€
- Autres charges de gestion courante 524 156,34€
- charges exceptionnelles 5 719€

Recettes de fonctionnement 5 229 514,08€



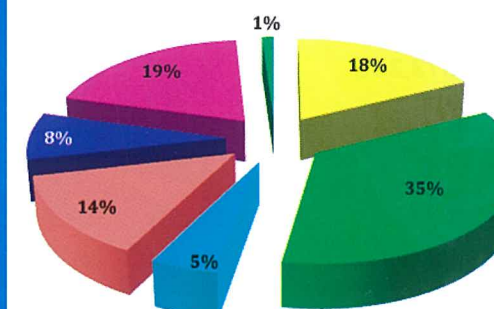
- excédent 699 383,96€
- remboursement sur rémunérations 65 000€
- Opérations d'ordre de transfert entre sections 18 000€
- Produits des services, du domaine et ventes diverses 245 120€
- Autres produits de gestion courante 275 000€
- Impôts et taxes 308 606,7€
- Produits financiers 6 120,12€
- Dotations et participations 831 823€
- produits exceptionnels 3 000€

Dépenses d'investissement 1 645 733,65€



- résultat d'investissement reporté 0€
- dépenses imprévues 37 231,74€
- Opérations d'ordre de transfert entre section 18 000€
- Dotations, fonds divers et réserves 0€
- Emprunts et dettes assimilées 444 402,69€
- Immobilisations incorporelles 10 940€
- Immobilisations corporelles 413 728€
- CONTRAT TRIENNAL 721 431,22€

Recettes d'investissement 1 645 733,65€

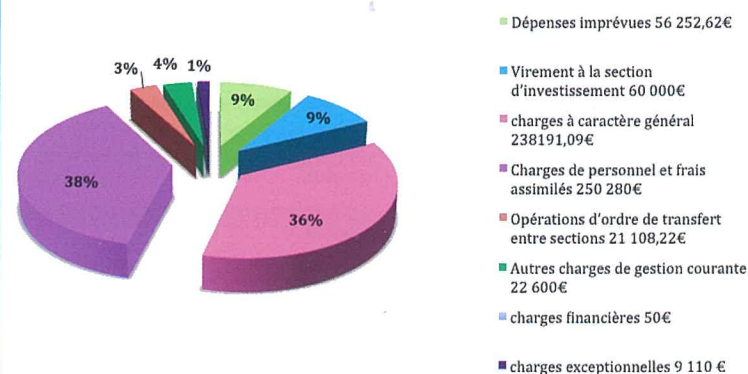


- résultat d'investissement reporté 292 244,35€
- virement 575 785,76€
- cessions d'immobilisations 80 000€
- Opérations d'ordre de transfert entre section 230 064,74€
- Dotations, fonds divers et réserves 129 697,46€
- Subventions d'investissement 319 818,40€
- Emprunts et dettes assimilées 18 122,94€
- Immobilisations corporelles 0€

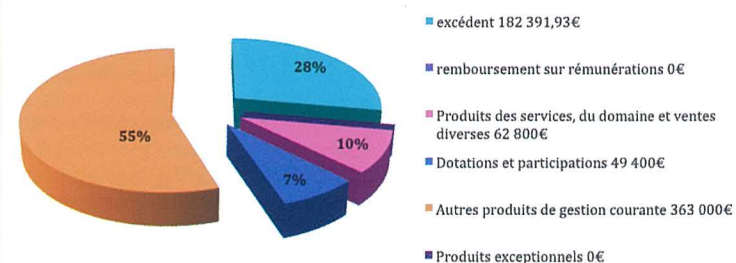
DOSSIER Budget Communal

BUDGET 2015 DU C.C.A.S

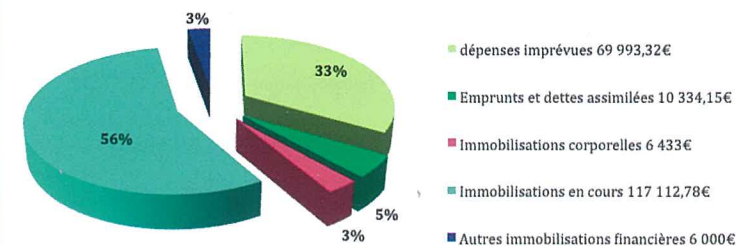
Dépenses de fonctionnement 657 591,93€



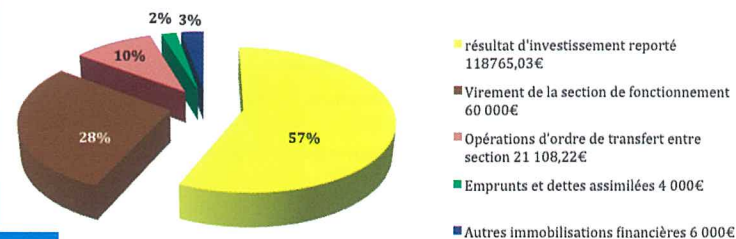
Recettes de fonctionnement 657 591,93€



Dépenses d'investissement 209 873,25€



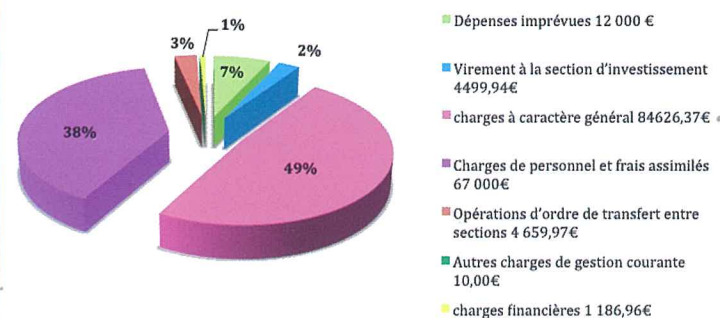
Recettes d'investissement 209 873,25€



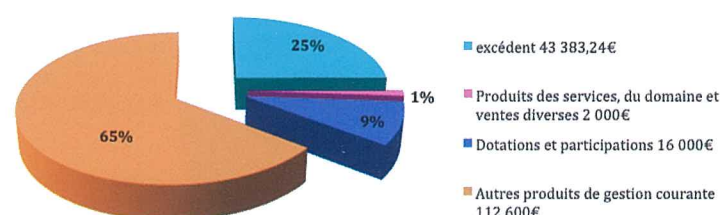
BUDGET 2015 DE L'AÉROSPHALTE

A SAVOIR: les fertois ne participent pas au financement de l'aérophalte. Le budget est financé par les loyers des prestataires et abondé par des subventions du conseil départemental et du conseil régional.

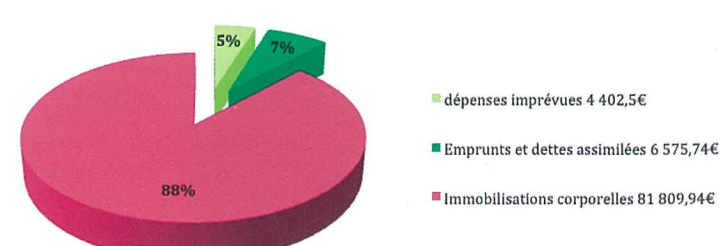
Dépenses de fonctionnement 173 983,24€



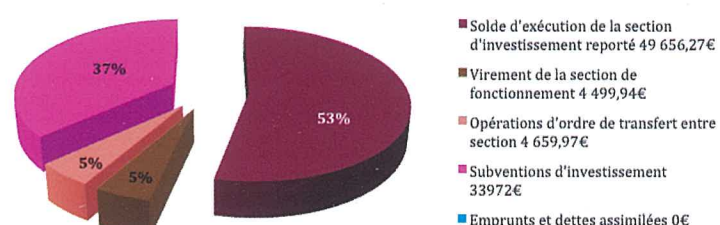
Recettes de fonctionnement 173 983,24€



Dépenses d'investissement 92 788,18€



Recettes d'investissement 92 788,18€



GLOSSAIRE

Pour vous permettre de mieux comprendre la terminologie des finances, nous vous proposons un petit glossaire.

Le DOB, ou Débat d'Orientation Budgétaire, doit avoir lieu dans les deux mois précédant l'examen du budget par l'Assemblée. Il présente les grandes tendances du budget à venir, et offre un premier contour des enveloppes dévolues à chaque section. Il ne donne pas lieu à un vote mais à une discussion au sein du Conseil Municipal.

Le Budget recense les prévisions de dépenses et de recettes de l'année. Il est voté avant le 15 avril de l'année à laquelle il se rapporte (loi du 2 mars 1982). Le budget se présente en deux parties, une section de fonctionnement et une section d'investissement. Chacune de ces sections doit être présentée en équilibre, les recettes égalant les dépenses.

Le Compte Administratif est le rapport annuel des opérations budgétaires exécutées. Le compte administratif présente les résultats comptables de l'exercice. Il est soumis pour approbation au Conseil municipal qui l'arrête définitivement par un vote.

Les DM, ou Décisions Modificatives, sont des ajustements des dépenses prévues lors du vote du Budget. Elles autorisent le maire à effectuer des recettes ou dépenses complémentaires dans le respect des équilibres budgétaires. Leur nombre est laissé à l'appréciation du Conseil Municipal.

LE RECOURS À L'EMPRUNT EN 2015

Pour assurer le financement des Investissements, il existe 3 ressources principales :

- L'autofinancement, recettes réelles de fonctionnement – dépenses réelles de fonctionnement – annuité en capital de la dette.
- Les recettes de la section d'investissement : subventions, FCTVA, dotations de l'Etat et d'autres organismes.
- L'emprunt

Sur le budget 2013 - 1 emprunt a été levé : 360 000,00 € pour les dépenses d'investissement réalisées en 2013 (dont réhabilitation du presbytère 100 000) Sur le budget 2014 - 2 emprunts ont été levés : 1 000 000,00 € pour les travaux se rapportant au Contrat Triennal de Voirie. 300 000,00 € pour les dépenses d'investissement réalisées en 2014 (dont 160 000 de réfection de voirie) Pour le budget 2015, la municipalité a décidé de ne pas recourir à l'emprunt.

L'Épargne

L'épargne brute permet de mesurer la capacité de la section de Fonctionnement à dégager de l'excédent et donc à financer la section d'investissement. Le montant de l'épargne brute doit être supérieur au montant du capital de la dette.

● Virement de la section de fonctionnement 575 785,76 €

Montant du capital de la dette : 441 402,69 €

Montant dégagé pour financer les dépenses d'investissement : 134 383,07 €

RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Fiscalité et Dotations

Diminution importante des do-

tations de l'Etat en raison de la mise à contribution des Collectivités Territoriales dans le cadre du redressement global des finances publiques.

Fiscalité Directe

L'objectif pour 2015 est de limiter l'augmentation à 4% soit une recette évaluée à base constante à 1 843 669,00 € La recette en 2014 est de 1 766 431,00 € soit une augmentation de 77 238,00 € (ce montant ne compense pas entièrement la perte de DGF)

Fiscalité Indirecte

FNGIR (Fonds Nationaux de Garantie Individuelle des Ressources) la recette doit rester stable (48 344,00€ en 2014) TAXE SUR L'ÉLECTRICITÉ ressource stable (105 477,35 € en 2014)

● Droits de Mutation – en l'absence de notification la recette est diminuée (112 930,65 € en 2014, estimation 2015 à 90 000,00€)

● Compensation reversée en 2014 par la CCCB (Communauté de Communes du Cœur de la Brie) 934 901,17 €.

Pour 2015 : Le transfert de la compétence URBANISME depuis le 1er avril 2015 ainsi que la prise en charge des animations sportives de l'été entraînent également une diminution de la compensation versée.

Par contre la fermeture de la piscine limitant les frais de fonctionnement pour la CCCB augmente la compensation. Ainsi le montant exact de la dotation de compensation pour 2015 estimé à 958 000,00 € sera ajusté le long de l'année par des CLECT (Commission Locale d'Évaluation des Charges Transférées).

● Baisse importante de la DGF (Dotation Globale de Fonctionnement) estimée à moins 84 596,00 € (estimation AMF)

● La DSR (Dotation de Solidarité Rurale) était prévue à la baisse en l'absence de notification (en 2014 = 122 976,00€ pour 2015 estimé = 100 000,00€)

● La Dotation de Péréquation Nationale est également revue diminuée (en 2014 = 37 658,00 € pour 2015 estimé =

35 000,00€)

● Augmentation de l'aide de l'état pour les Contrats Aides : 2 embauches de CUI sont prévues sur 2015

● Versement du solde de l'aide pour la mise en place des rythmes scolaires soit pour 2015 19 600,00 € (versé en 2014 9 800,00 €)

Les autres dotations DC RTP (Dotation de Compensation pour la Réforme de la Taxe Professionnelle) et la DUCSTP (Dotation Unique de Compensation Spécifique de la Taxe Professionnelle) restent stables pour 2015.



Produits des services

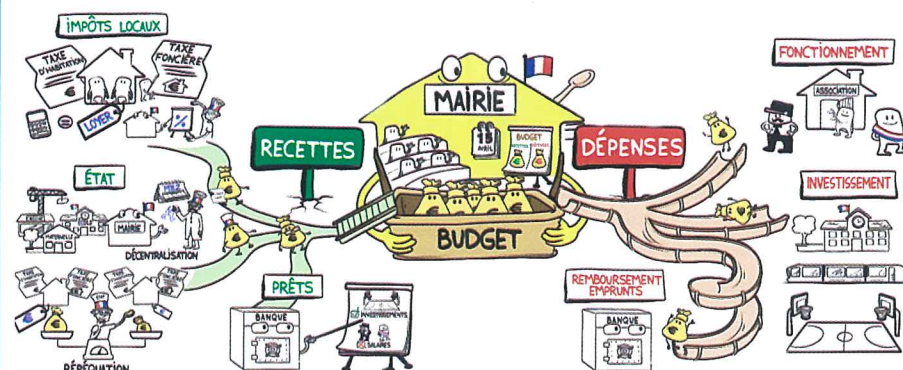
● Remboursement sur rémunérations : nous avons plusieurs agents en arrêt de longue durée, les remboursements ne devraient malheureusement pas varier beaucoup (69 996,08€ en 2014).

● Redevances à caractère sportif : stages de natations organisés depuis le début de l'année pendant les vacances scolaires.

● Redevances et droits des services périscolaires : restauration scolaire – le contrat de fournitures des repas est à l'étude actuellement (août 2015), le tarif demandé aux familles reste inchangé : 4,28€ par repas. Les recettes prévues restent stables.

● Remboursement de personnel par les budgets annexes : le salaire du Chef de Projets payé par la commune est remboursé intégralement par le budget de l'Aérophalte.

● Revenus des immeubles : prévus en légère baisse, un logement et plusieurs cellules de l'hôtel d'entreprise sont vacants.



ÉQUILIBRE FINANCIER

Pour compenser la baisse des dotations de l'Etat, le budget 2015 a été construit sur 3 grands axes:
Plan général d'économie, Baisse du coût du personnel, Augmentation raisonnée des taxes d'imposition.

PLAN GÉNÉRAL D'ÉCONOMIES

CHARGES DE FONCTIONNEMENT

Charges à caractère général

- Le budget est majoritairement revu à la baisse, les engagements de dépenses sont étudiés en détail et avec beaucoup d'attention.
 - Il est nécessaire de tenir compte de dépenses qui ont leur propre contrainte comme l'énergie qui dépend de critères difficilement maîtrisables que sont la tarification d'une part et les conditions climatiques d'autre part. Néanmoins nous avons planifié pour 2015 une économie sur tous les comptes. (des études nécessaires à ces économies sont réalisées par les services).
 - Les dépenses des fêtes et cérémonies sont regroupées sur un seul compte le 6232 « fêtes et cérémonies » et très nettement réduites -23,33%.
 - La parution du « FERTIVALES » est supprimée ce qui représente une économie de : 4 500,00 €
 - Les subventions accordées aux associations sont diminuées de 10% pour participer aux efforts financiers de la commune.
- Seule la subvention octroyée au CCAS ne varie pas : 40 000,00 € ainsi que les subventions pour les écoles maternelles et élémentaires qui sont basées sur l'étude des projets éducatifs proposés.
- Globalement : le budget 2014 se montait à 256 265,00 €. Pour 2015 il est de 235 000,00 €.

	2014	2015	écart
Eau et assainissement	9 000	7 000	-22,22%
Energie électricité	230 000	168 000	-26,96%
Combustibles	4 000	3 500	-12,50%
Vêtements de travail	10 000	9 000	-10%
Fournitures administratives	10 000	8 500	-15%
Autres fournitures	1 000	700	-30%
Prestations de services	7 200	5 000	-30,56%
Entretiens des terrains	80 000	68 000	-15%
Entretiens des bâtiments	90 000	65 000	-27,78%
Entretiens des voies et réseaux	90 000	77 000	-14,44%
Entretiens des véhicules	35 000	31 000	-11,43%
Entretien autre matériel	18 000	13 000	-27,78%
Maintenance	56 000	40 000	-28,57%
Etudes et recherches	15 000	9 500	-36,67%
Organismes de formations	8 000	4 500	-43,75%
Honoraires	18 000	5 000	-72,22%
Annonces et insertions	3 000	2 000	-33,33%
Catalogues et imprimés	1 000	700	-30%
Fêtes et cérémonies	60 000	46 000	-23,33%
Concours divers	3 500	2 800	-20%
Frais de nettoyage des locaux	6 000	4 000	-33,33%



CHARGES DE PERSONNEL

Budget 2014 (4 398 705,90€)		Budget 2015 (5 229 514,08€)	
Frais de personnel	2 125 510,72€	Frais de personnel	2 344 646,74€
recettes de fonctionnement		recettes de fonctionnement	
Remboursement sur rémunération	69 996,08€	Remboursement sur rémunération	65 000,00€
Mise à disposition de personnel facturée au budget annexe	57 354,53€	Mise à disposition de personnel facturée au budget annexe	67 000,00€
Mise à disposition de personnel facturée au groupement de rattachement	19 885,14€	Mise à disposition de personnel facturée au groupement de rattachement	2 500€
Mise à disposition de personnel facturée aux autres organismes	2 260,16€	Mise à disposition de personnel facturée aux autres organismes	2 500€
Participation de l'Etat pour les emplois aidés	65 468,17€	Participation de l'Etat pour les emplois aidés	131 100,00€
TOTAL	214 964,08€	TOTAL	268 100,00€
	2 125 510,72		2 344 646,74
	- 214 964,08		-268 100,00
Dépenses	1 910 546,64	Dépenses	2 076 546,74
1 910 546,64 : 4 398 705,90 = 43,43%		2 076 546,74 : 5 229 514,08 = 39,71%	

IMPÔTS

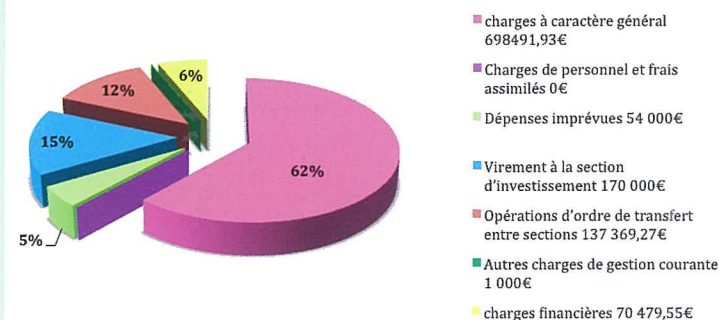
	Taux votés 2015	Bases d'imposition prévisionnelles 2015	Produit correspondant
Taxe Habitation	16,89%	4 568 000	771 535
Taxe Foncière (bâti)	18,96%	5 530 00	1 048 488
Taxe Foncière (non bâti)	33,66%	91 800	30 900
		Produit fiscal attendu	1 850 923



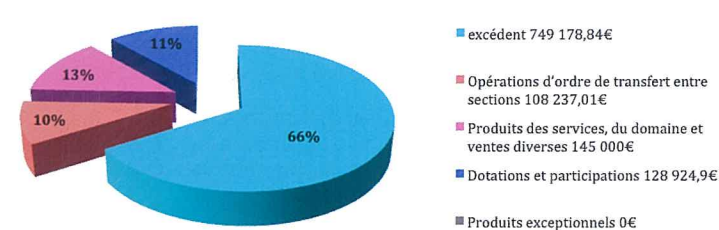
TRAVAUX

BUDGET 2015 DE L'ASSAINISSEMENT

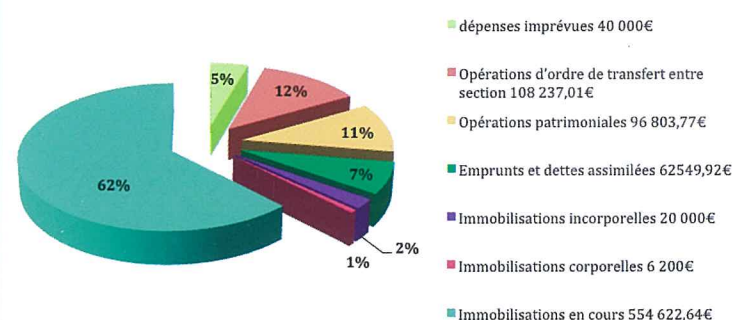
Dépenses de fonctionnement 1 131 340,75€



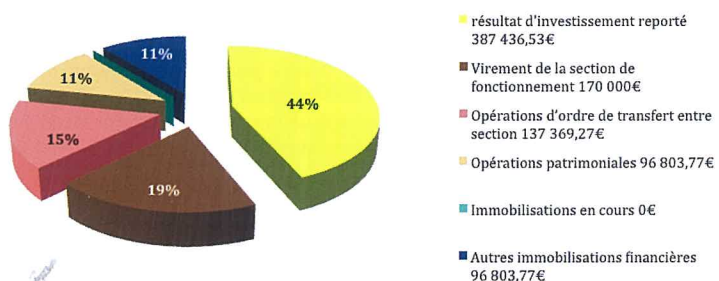
Recettes de fonctionnement 1 131 340,75€



Dépenses d'investissement 888 413,34€



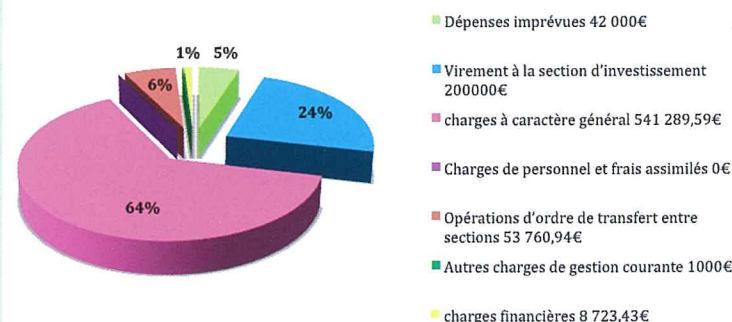
Recettes d'investissement 888 413,34€



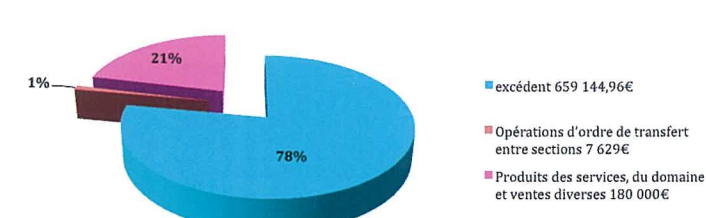
BUDGET 2015 DU SERVICE DES EAUX

A savoir:
Tous les travaux réalisés sont financés sans augmentation du prix de l'eau.
Ex: branchements plombs, compteurs individuels...

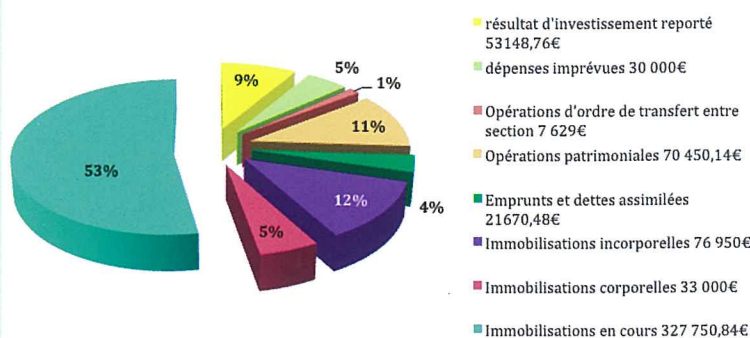
Dépenses de fonctionnement 846 773,96€



Recettes de fonctionnement 846 773,96€



Dépenses d'investissement 620 599,22€



Recettes d'investissement 620 599,22€

